

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 15 octobre à 20h00 au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

- **DM-2018-00045 – 280, rue Woodland**

La demande vise à faire autoriser l'empiètement de l'aire de stationnement hors rue de 4,71 mètres en façade de l'habitation unifamiliale isolée alors que l'article 142 du Règlement de zonage numéro 431 autorise un empiètement maximal de 2 mètres en façade avant du bâtiment principal.

Le tout en référence au plan projet d'implantation, réalisé par **Jean-Luc Fortin**, arpenteur-géomètre, en date du **6 septembre 2018**, sous le numéro **5913** de ses minutes.

- **DM-2018-00046 – 756, chemin des Patriotes**

La demande aurait pour effet de rendre réputée conforme, l'utilisation de l'acier émaillé (matériaux de classe 3) en guise de revêtement extérieur pour la construction d'une cafétéria alors que la réglementation en vigueur stipule que 100 % de tous les murs de ce type de bâtiment doivent être constitués de matériaux de classe 1 ou 2.

De plus, cette demande aurait pour effet de rendre réputée conforme une implantation oblique du bâtiment par rapport aux lignes latérales de propriété alors que la réglementation en vigueur stipule que tout bâtiment sis en bordure du chemin des Patriotes doit avoir ses murs latéraux parallèles aux lignes latérales du lot sur lequel il est érigé.

Le tout en référence au plan projet d'implantation, réalisé par **Jean-Luc Fortin**, arpenteur-géomètre, en date du **24 août 2018**, sous le numéro **5887** de ses minutes

- **DM-2018-00047 – 50, rue du Prince-Edward**

La demande aurait pour effet de rendre réputée conforme une opération cadastrale visant la subdivision du lot 3 954 715 afin de créer deux (2) lots de 16 mètres de frontage et d'une superficie de 487,7 m² alors que la réglementation en vigueur exige un frontage minimal de 21 mètres et une superficie minimale de 650 m².

Le tout en référence au projet de lotissement, réalisé par **Jean-Philippe Roux**, arpenteur-géomètre, en date du **7 septembre 2018**, sous le numéro **10099** de ses minutes.

- **DM-2018-00048 – 45 à 55, 65 à 75 et 85 à 95 rue Bellevue**

La demande vise à faire autoriser une allée de circulation de 4 mètres de largeur pour les aires de stationnement intérieur dans 3 bâtiments multifamiliaux isolés situés sur les lots 4 704 584, 4704 585 et 4 704 586 alors que l'article 145 du règlement de zonage numéro 431 exige une largeur minimale de 6,70 mètres pour les allées de circulation formant un angle de 90° avec les cases de stationnement.

Le tout en référence au plan de construction, réalisé par **Jacques Garand**, architecte, projet numéro LC00113 reçu le 19-09-2017.

La demande aurait également pour effet de rendre réputée conforme une pente de 15,9% pour l'allée d'accès au garage souterrain du bâtiment situé sur le lot 4 704 858 alors que l'article 134 du règlement de zonage numéro 431 stipule qu'une allée d'accès à un garage souterrain ne doit pas avoir une pente supérieure à 15% calculée à partir de la ligne avant du terrain.

Le tout en référence au plan projet d'implantation réalisé par **Philippe Tremblay**, arpenteur-géomètre, en date du **25 septembre 2018**, sous le numéro **3731** de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 28 septembre 2018.

M^e Julie Waite, Greffière